

Compte-rendu synthétique du Conseil municipal du 18 juillet 2022

Point unique à l'ordre du jour	Décision
ACQUISITION DE LA PARCELLE BATIE AB 94 PAR VOIE DE PRÉEMPTION	<p>Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">• approuve l'acquisition par voie de préemption d'un bien situé à Saint-Yvi, cadastré AB 94 au 39 avenue Jean Jaurès, comprenant un terrain d'une superficie totale de 4a 08 ca et une maison à usage d'habitation ;• approuve le prix de vente de 130 000 € ;• autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la procédure de préemption ;• approuve l'établissement d'un acte authentique qui viendra constater le transfert de propriété entre le propriétaire actuel et la commune ;• approuve le règlement de la vente ;• autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir.

Ce compte-rendu est affiché sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie et disponible sur le site internet www.saint-yvi.bzh

La délibération du conseil municipal est consultable sur demande à l'accueil de la mairie et sur le site internet www.saint-yvi.bzh